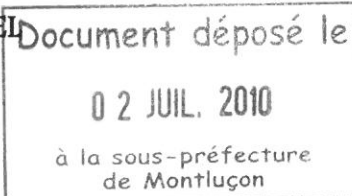


EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-ANGEL



Nombre de membres - afférents au Conseil Municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris par à la délibération : 12

Date de la convocation : 15 juin 2010 - date d'affichage :

RÉUNION DU 22 juin 2010

Le 22 juin 2010, à 19 h 00 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GIVERNAUD Michel, Maire.

PRESENTS : M.GIVERNAUD ; M. PETIT ; M. MÉTIVIER ; O. LABOUESSE ; J.P. SAULNIER ; P. MEUNIER . D. LAMARQUE ; ; S. BARDY ; G. RIBEIRO ; K. MALKOUN ; J.M. GILLE D. JOSEPH
Excusés : J. FARACO ; E. RAYMOND ; F. MERCIER
Monsieur Gil RIBEIRO a été nommé(é) secrétaire

*_*_*_*_*_*_*_*

**MODIFICATION N°1 DU REGLEMENT DU COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR
ARTICLE 6**

Par délibération en date du 25 septembre 2009, le Conseil Municipal adoptait le règlement du columbarium et jardin du souvenir.

Le Conseil Municipal décide de modifier l'article 6 « Les gravures devront être réalisées sur les plaques de recouvrement des cases. L'achat des plaques sera à la charge de la famille ».

L'article 6 devient :

« Les gravures seront réalisées sur les portes des cases aux frais des familles ; A l'expiration de la période de concession, si celle-ci n'est pas renouvelée dans un délai de 3 mois suivant la date d'expiration, les conditions de l'article 10 seront appliquées. L'achat d'une porte de case pour une nouvelle concession sera à la charge de la commune. »

Pour extrait conforme
SAINT-ANGEL le 2 juillet 2010

Le Maire
Michel GIVERNAUD

